



## **Cadre de références de la gestion du bénévolat**



## Table des matières

|                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Introduction</b>                                                                   | 3   |
| Objectifs de ce cadre de références                                                   | 3   |
| Particularités liées aux administratrices                                             | 3   |
| Rappel des valeurs du Centre de Femmes Montcalm                                       | 3   |
| <b>Définitions</b>                                                                    | 4   |
| Bénévole                                                                              | 4   |
| Bénévole membre au Centre de Femmes Montcalm                                          | 4   |
| Comité                                                                                | 4   |
| Comité de gestion                                                                     | 4   |
| Groupe de travail                                                                     | 4   |
| Bénévole occasionnelle                                                                | 4/5 |
| La gestion des bénévoles                                                              | 5   |
| L'entente d'engagement                                                                | 5   |
| <b>L'implication</b>                                                                  | 5   |
| Accueil, intégration et soutien                                                       | 5   |
| Arrête d'implication                                                                  | 5   |
| <b>Les engagements mutuels entre le Centre de femmes de Montcalm et ses bénévoles</b> | 5   |
| Les engagements du CFM                                                                | 6   |
| Les engagements de la bénévole                                                        | 6   |
| <b>Reconnaissance</b>                                                                 | 7   |
| Philosophie du milieu                                                                 | 7   |
| Les actions de reconnaissance                                                         | 7   |

## Annexes :

1. Balises collectives – Pour un milieu de vie respectueux et chaleureux
2. Différencier le bénévolat de la participation
3. Politique de remboursement
4. Politique de confidentialité

## Mission du Centre :

Le Centre de Femmes Montcalm est un organisme communautaire autonome enraciné dans sa communauté. Il a pour mission l'amélioration des conditions de vie des femmes de la MRC de Montcalm. Il offre, entre autres, un lieu d'appartenance et de transition pour soutenir les femmes dans les difficultés qu'elles rencontrent telles que les violences et ses effets, la pauvreté et l'appauvrissement, l'isolement, les discriminations ainsi que les rôles stéréotypés. Par ses mandats, le centre accompagne les femmes dans leur reprise de pouvoir. De plus, il sensibilise la communauté aux différentes réalités vécues par les femmes et contribue à une société féministe.

## Acronymes :

ACA : Action communautaire autonome  
AGA : Assemblée générale annuelle  
CA : Conseil d'administration  
CFM : Centre de Femmes Montcalm  
OCA : Organisme communautaire autonome

**Le féminin est utilisé dans le présent document.**



## Introduction

Ce document définit la relation entre le Centre de Femmes Montcalm (CFM), représenté par la co-coordination et chaque bénévole. Comme organisme, il est essentiel de mettre en place une structure et des outils afin d'assurer la cohésion des pratiques qui vise le bon fonctionnement du bénévolat. Ce cadre de références est remis à chaque bénévole.

Le centre reconnaît l'apport important des bénévoles pour atteindre ses objectifs et remplir sa mission. Le centre différencie le bénévolat de l'implication d'une femme. La différence se situe dans les responsabilités et l'encadrement attribué à une bénévole.

Au centre, le bénévolat est un des moyens mis en place pour la réalisation d'actions auprès des femmes de la MRC Montcalm. En ce sens, le bénévolat vise à expérimenter de nouvelles expériences dans une perspective de reprise de pouvoir et de participation sociale. Il permet également de :

- Contribuer à la vie associative et démocratique ;
- Favoriser l'entraide, la création d'un réseau, et le développement des habiletés en groupe ;
- Développer ou d'augmenter son potentiel ;
- Apprendre et expérimenter de nouvelles approches ;
- Contribuer au sentiment d'appartenance des membres.

### Objectifs de ce cadre de références :

- Soutenir le centre dans l'encadrement des bénévoles ;
- Soutenir les bénévoles dans la réalisation de leur mandat ;
- Assurer la sécurité des bénévoles et des femmes ayant recours au centre ;
- Renforcer l'engagement des bénévoles et assurer une équité entre elles ;
- Transmettre les valeurs, la mission et les attentes du centre ;
- Communiquer les droits et obligations des bénévoles ;
- Communiquer les droits, obligations de l'organisme ;
- D'assurer une stratégie visant la reconnaissance des bénévoles ;
- Fournir un cadre au processus décisionnel.

### Particularités liées aux administratrices :

Bien que les administratrices assument bénévolement leur mandat, elles ont un statut légal différent qui apporte des particularités, entre autres dans leur intégration, leur implication, leurs responsabilités et leurs obligations. Le présent guide s'ajoute à ces particularités et ne peut contrevenir aux notions référant aux règlements généraux et à la loi.

### Rappel des valeurs du Centre de Femmes Montcalm :

#### Respect

- Écouter son rythme et respecter celui des autres.
- Porter une attention aux mots, au ton et au non-verbal.

#### Confidentialité

- Ne pas parler d'une femme en son absence, parler au «JE».
- Parler pour soi, laisser l'autre choisir ce qu'elle a envie de nommer.

#### Égalité

- Donner le droit de parole à toutes les femmes.
- Chaque membre a les mêmes droits et obligations.



## Définitions

### **Bénévole :**

Selon le Réseau de l'action bénévole du Québec, un.e bénévole est une « personne inspirée par une volonté d'engagement et de solidarité qui accomplit une tâche volontairement et sans rémunération, pour répondre aux besoins d'autres personnes, pour servir une cause ou pour soutenir la mission d'une organisation.»<sup>1</sup>

### **Bénévole membre au Centre de Femmes Montcalm :**

Désigne une membre active ou alliée qui offre gratuitement et volontairement de son temps et de son énergie à la réalisation d'un mandat donné. Afin d'assurer un bon fonctionnement, le bénévolat au centre est à la fois encadré par les politiques et les balises internes ainsi que par le présent cadre de référence. De plus, le bénévolat au centre s'enracine dans les valeurs de l'action communautaire autonome (ACA) comme la démocratie, l'autonomie, le respect, et ce, en permettant entre autres la consultation et la prise de décisions collectives.

### **Comité :**

Un comité désigne un groupe de femmes formé de bénévoles membres, travailleuse.s et au besoin, d'une ressource externe, qui réalise un mandat spécifique. La création d'un comité doit être l'initiative du conseil d'administration.

### **Comité de gestion :**

Désigne un groupe formé d'administratrice.s, de travailleuse.s et au besoin, d'une ressource externe, qui réalise un mandat spécifique lié à la gestion du centre. Un comité de gestion administrative est mis sur pied à la demande du CA.

Dans tous les cas, la légitimité et les mandats d'un comité sont sous la responsabilité du CA. Selon leurs mandats, les comités peuvent émettre des demandes et des propositions au CA qui sont portées par la travailleuse responsable. La durée de chacun peut varier selon les objectifs visés.

### **Groupe de travail :**

Un groupe de travail désigne un groupe de femmes formé de bénévoles membres et d'une travailleuse. Un groupe de travail est mis sur pied à l'initiative de l'équipe de travail selon les projets et la réalité du centre, ainsi il a également une entente d'engagement incluant ses mandats spécifiques. Une travailleuse est identifiée comme responsable du groupe de travail.

### **Bénévole occasionnelle :**

Désigne une membre ou une personne non-membre qui effectue de façon occasionnelle une tâche spécifique et de courte durée à la demande de l'équipe de travail. Cela n'exige aucune formation, mais un minimum de règles doit être communiqué. Ex : le respect de la confidentialité, le remboursement des frais de kilométrage. À chaque bénévolat occasionnel, une travailleuse est identifiée comme responsable.

---

<sup>1</sup> Source : Lexique de l'action bénévole et de l'engagement social : [https://www.rabq.ca/pdf/lexique-long\\_VF-RABQ.pdf](https://www.rabq.ca/pdf/lexique-long_VF-RABQ.pdf)



\* À l'exception des administratrices et des comités de gestion, pour être considérée comme bénévole au sein du centre, la demande doit provenir du centre via une travailleuse ou être annoncée dans la programmation. En d'autres mots, personne ne peut attribuer ou s'attribuer le statut de bénévole sans que cette implication soit validée par une travailleuse.

### **La gestion des bénévoles :**

La gestion des bénévoles désigne l'ensemble des moyens utilisés par l'équipe de travail pour coordonner les besoins du centre et les différentes dimensions du bénévolat, soit le recrutement, l'intégration, le soutien, la formation et la reconnaissance. Ainsi, la gestion des bénévoles permet aux bénévoles de contribuer à la réalisation d'objectifs, et ce, en s'appuyant sur l'importance du caractère volontaire de leur engagement et sans rémunération ou privilège personnel.

### **L'entente d'engagement**

L'entente d'engagement désigne un ensemble de balises incluant les mandats spécifiques à chaque comité ou groupe de travail. Elle vise à outiller les bénévoles et l'équipe de travail dans la réalisation de leur travail collectif. Selon les besoins, l'entente d'engagement peut contenir : la procédure en cas d'absence ou de retard, les jours de rencontres, les moyens de communication, etc.

## **Implication**

### **Accueil, intégration et soutien :**

- Une rencontre d'accueil est obligatoire afin de s'impliquer dans un comité, un groupe de travail ou l'animation d'un atelier.
- Une travailleuse est identifiée comme responsable pour chaque comité, groupe de travail ou pour le bénévolat occasionnel. Elle est la référence en cas de besoin.
- Recevoir les informations, les documents et les formations qui sont nécessaires à son implication.

### **Arrêt d'implication :**

- Toute bénévole peut interrompre ou arrêter son implication à tout moment, mais s'engage, dans la mesure du possible, à informer la travailleuse responsable ou une co-coordination le plus tôt possible.
- Si la bénévole souhaite reprendre le mandat qu'elle a quitté, une rencontre pourrait être demandée avec une travailleuse afin d'échanger sur les motivations de celles-ci.
- Dans le respect de chacune et le respect du groupe, après plusieurs absences consécutives motivées ou non, la travailleuse s'en remet à l'entente d'engagement spécifique à chaque comité ou groupe de travail.

## **Les engagements mutuels entre le Centre de Femmes de Montcalm et les bénévoles**

L'organisme et les bénévoles ont des droits et des responsabilités l'un envers l'autre. En fait, la relation entre l'organisme et la bénévole est un engagement, qui peut être écrit ou verbal. D'un côté, l'organisme compte sur les bénévoles pour l'aider à réaliser sa mission et, de l'autre, les bénévoles doivent respecter leurs engagements envers l'organisme.



## Les engagements du CFM :

- Les bénévoles sont respectées et soutenues dans leur engagement et traitées avec considération.
- Les bénévoles font partie intégrante du CFM.
- Chaque bénévole est accueillie et encadrée par une travailleuse qualifiée.
- Les bénévoles sont informées de leurs obligations et des tâches qu'elles auront à accomplir et des limites liées à son rôle ou à son mandat.
- Les bénévoles apportent une contribution différente de celle du personnel salarié et leur action n'a pas pour but de remplacer une activité rémunérée.
- Le CFM offre aux bénévoles un environnement d'implication sécuritaire.
- Le CFM fait preuve de prudence envers les bénévoles et prend les mesures nécessaires afin de prévenir les éventuels dommages, blessures ou un épuisement.
- Le CFM fait les vérifications nécessaires afin d'éviter tout geste fautif. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'effectuer une vérification des antécédents judiciaires.
- Le CFM a souscrit à une assurance responsabilité qui couvre les dommages subis par les bénévoles ainsi que les dommages causés par les bénévoles.
- Le CFM rembourse les frais relatifs au rôle exercé pour le CFM à titre de bénévole, selon la politique de remboursement prévue à cet effet.

## Les engagements de la bénévole :

- La bénévole apporte une contribution volontaire, dans un esprit de soutien au CFM.
- La bénévole reconnaît l'existence de politiques et de procédures internes. Certaines peuvent être liées à un mandat donné et doivent être respectées.
  - Règlements généraux ;
  - Balises collectives ;
  - Politique en matière de harcèlement psychologique et sexuel et le mécanisme de traitement des plaintes et des procédures ;
  - Politique de confidentialité ;
  - Politique de remboursement ;
  - Politique des conditions de travail.
- La bénévole doit respecter les consignes données par l'équipe de travail.
- La bénévole doit respecter la confidentialité des renseignements personnels qu'elle peut posséder ou percevoir et doit signer une entente de confidentialité afin de protéger les renseignements personnels ou certaines informations, comme indiqué dans la politique de confidentialité.
- La bénévole fait preuve d'ouverture et de respect face à l'opinion des autres et à leurs différences (origines ethniques, croyances, statut économique, orientation sexuelle, etc.)
- Respecter les limites de son mandat.
- Informer une travailleuse de tout événement qui va à l'encontre des politiques du centre ou qui implique un risque pour la sécurité.
- Participer dans la mesure du possible aux activités de ressourcement proposées.
- Chaque bénévole est responsable du respect de ses capacités physiques et psychologiques. Par bienveillance, chaque bénévole est invitée à informer une travailleuse de ses limites.
- Une bénévole peut mettre fin à son engagement en tout temps.



## Reconnaissance

### Philosophie du milieu :

Ce cadre de références et ses actions reflètent les valeurs du CFM et ne peuvent se comparer à d'autres organisations. Afin de respecter la valeur d'égalité, le centre reconnaît que l'implication de chacune a la même valeur et ne participe pas à l'identification de bénévole étoile/d'excellence dans les événements internes ou externes.

De plus, il est important de réitérer que le bénévolat n'est pas un moyen pour avoir des privilèges et qu'il est réalisé sur une base volontaire et sans rémunération.

Le centre reconnaît ses bénévoles par des actions s'échelonnant sur une année. La période de référence pour la reconnaissance est la même que l'année financière du centre, soit, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

### Les actions de reconnaissance :

Le centre reconnaît l'apport des bénévoles en :

- Favorisant l'intégration et le soutien ;
- Offrant au moins une formation ou une activité de reconnaissance aux bénévoles membres, sauf exception.
- Offrant un remboursement des frais de kilométrage et de dépenses comme indiqué dans la Politique de remboursement ;
- Invitant l'ensemble des bénévoles à des événements ciblés et organisés par nos partenaires ;
- Démontrant leur apport important principalement dans le rapport d'activités ;
- Offrant une collation et un breuvage du milieu de vie par période de 4 heures.
- Offrant un repas pour un période de 6 heures et plus, selon les barèmes établit dans la Politique de remboursement du centre.
- Selon le contexte et la réalité financière, la travailleuse responsable du comité, du groupe de travail ou lors d'un bénévolat occasionnel, peut offrir une collation ou un repas aux bénévoles.

## Annexes

Les annexes ci-dessous sont des outils complémentaires afin de soutenir l'ensemble des mandats dans le cadre du bénévolat au sein du Centre de Femmes Montcalm. Pour toutes questions, l'équipe de travail est responsable du soutien aux bénévoles.

- 1. Les balises collectives - Pour un milieu de vie respectueux et chaleureux**
- 2. Différencier le bénévolat de la participation**
- 3. Politique de remboursement**
- 4. Politique de confidentialité**

